Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212203160-20251217-2512DETTE-DE

Délibération n° / 2025

COMMUNE DE SAINT-MAYEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi dix-sept décembre deux mil vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gilles HELLARD, Maire.

***PRESENTS** : LE DANTEC Xavier, TACHON Jean-Christophe, BRIERE Claude, BELLOEIL Clémence, QUERE Guy, MENGUY Elodie, LE LAY Jean-Luc LE PALUD Julien, LE BRIS Bertrand.*

***ABSENTE EXCUSEE** : LE FLOHIC Virginie,*

***SECRETAIRE DE SEANCE** : BELLOEIL Clémence.*

****

OBJET : Effacement de dette à la Commune

Monsieur le Maire informe :

Le comptable du Centre des Finances Publiques de Loudéac informe la collectivité qu'en raison du jugement du Tribunal de Commerce de Saint-Brieuc ayant prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif, conduisant ainsi à l'effacement de la dette de 81.76 €.

La clôture pour insuffisance d'actif met donc fin à l'existence des créances et cette décision s'impose à la collectivité.
Il convient dans un 1er temps d'informer l'assemblée délibérante pour quelle délibère en ce sens et prévoit les crédits budgétaires nécessaires au compte 6542 « créances éteintes ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vu le caractère obligatoire de la procédure, par 8 voix pour et 2 contre :

***- DECIDE** d'effacer cette dette d'un montant de 81.76 € et donc de prévoir les crédits nécessaires au mandatement de créance éteinte.*

- *DONNE pouvoir au Maire de signer les pièces nécessaires à l'effacement de cette créance.*

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS

Le Maire,

